

06  
Per

## Un nouveau membre à la CAAP : le « Dispositif Relais »

L'Assemblée générale de la CAAP a récemment accueilli en son sein l'ASBL « Dispositif Relais ». Cette association créée en 2010 et située à Forest (Bruxelles) a pour objet la prise en charge des jeunes de 18 à 25 ans dans une démarche de « désistance » (arrêt de l'activité délinquante).

La CAAP s'est entretenue avec l'équipe afin d'en savoir plus sur leur action auprès de ce public spécifique. Une équipe dynamique et diversifiée, composée de cinq personnes : deux éducateurs spécialisés, un criminologue, un comptable et un directeur.

Bref retour sur cette rencontre.

**CAAP : Quelles sont les grands principes derrière les actions que vous menez auprès des jeunes ?**

**Dispositif Relais :** Nous avons constaté que les interventions qui fonctionnent le mieux prennent appui sur la création d'un lien fort, d'un attachement. C'est dans ce sens que nous voulons fournir aux jeunes des « tuteurs de résilience ». Cet ancrage particulier nous permet de travailler en confiance avec le jeune, notamment sur le sens moral, la culpabilité, dans une optique restauratrice.

**C : Concrètement, quels sont les activités proposées par votre service ?**

**D.R. :** Nous travaillons sur deux axes en parallèle : le psychosocial et l'éducatif. On tente de déterminer avec le jeune un projet d'emploi ou de formation qui l'occupe durant la journée. Nous proposons également des activités de groupe, dont certaines se déroulent en soirée (moment charnière pour le jeune qui n'a souvent d'autres alternatives que de se retrouver dans le quartier). Quelques exemples : initiation à certains sports de combat,

projets théâtraux, sorties culturelles, voile, escalade, spéléologie, hippothérapie (en projet). Ce sont des activités qui visent une transformation de l'attitude face à l'autre, qui structurent le comportement du jeune et du groupe. Il s'agit de les mettre en danger, les confronter à leurs peurs pour qu'ils soient plus authentiques et enclins à parler d'eux-mêmes. Nous tentons également de créer du lien avec la société civile (agents de police, autres professionnels, ...) au travers de ces activités.

**C. : Quels sont les parcours des jeunes que vous suivez ? Ont-ils tous fait de la prison ?**

**D. R. :** L'accompagnement peut venir compléter la peine de prison, comme condition à la réinsertion, dans le cadre d'une mesure décidée par le TAP. Mais les jeunes que nous suivons ne sont pas tous passés par la case « prison ». L'accompagnement peut être exigé par un juge d'instruction comme une condition pour éviter l'incarcération. Dans cette perspective, on utilise la contrainte pour mettre en place une forme particulière d'assistance. Enfin, avec tout le travail réalisé sur le terrain, dans les quartiers, par les éducateurs, notre accompagnement a une visée préventive auprès de jeunes qui n'ont pas forcément de parcours judiciaire. Notre service agit comme un rempart aux phénomènes de criminalité très développés dans les quartiers, voire aux phénomènes de radicalisation.

**C. : Combien de personnes suivez-vous en moyenne ?**

**D. R. :** En 2016, une soixantaine de dossiers ont déjà été ouverts, ce qui constitue une évolution remarquable par rapport aux années précédentes.

**C. : De quelle manière la famille est-elle impliquée dans le processus de désistance ?**

**D.R. :** Nous estimons que la famille a une place centrale dans le processus de désistance des jeunes que nous suivons. Concrètement, notre équipe tente de tisser des liens avec les familles, d'aller frapper à leurs portes pour faire connaissance et pour obtenir leur accord quant au projet de réinsertion du jeune.

Mais il est souvent délicat, à cause de certaines considérations morales et du sentiment de culpabilité très prégnant dans certaines familles, de les convoquer autour de ce travail. Toutefois, nous tentons par tous les moyens d'instaurer un dialogue.

Nous mettons un point d'honneur à jouer sur les compétences de la famille dans l'arrêt de l'activité délinquante. Il s'agit également d'un travail préventif et systémique, qui se base sur la création d'un lien de confiance.

"Promenades" sera présenté au Théâtre National, durant le Festival des Libertés, dans le cadre du Forum/ Débat « Critique carcérale : urgence de déconstruire un nouveau souffle ». Le spectacle « Promenades » est interprété par "Les Invalidés", groupe de théâtre composé de bénéficiaires et travailleurs de l'association "Dispositif Relais".



« Ils se nomment : Abdessamad, Dylan, Magid, Mohamed, Nicolas, Omar, Oussama ou Reda ... Vous les avez connus devant vous, dans la rue, au parloir, au tribunal. Ce n'est plus dans l'arène mais sur scène que vous pourrez les rencontrer. Et les entendre s'amuser de leurs déboires qui sont parfois aussi les vôtres. Quelques histoires drôles, des souvenirs de mauvais, parfois très mauvais, garçons. Ils vous invitent à les accompagner dans leurs promenades... »



**DISPOSITIF RELAIS**

### Contact :

Dispositif Relais asbl  
Tahar El Hamdaoui  
Rue des Alliés, 307  
1190 Forest  
02/539 38 98  
dr1190@hotmail.com

**Quand ?** Le vendredi 21 octobre à 19h30

**Où ?** Au Théâtre National  
(111-115 Boulevard Emile Jacqmain - 1000 Bruxelles)  
www.festivaldeslibertes.be

